

Nancy, 29 Mars 1911.

Mon très cher ami,

Je suis très-heureux de posséder en
bochure votre beau travail, sur l'histoire de
la Responsabilité de l'héritier quant aux
dettes du défunt, dont j'avais admiré toute
la science, à la fois profonde et fine, dès
sa publication dans le Bulletin. Je me
remercie cordialement de ce précieux souvenir.
Malheureusement, comme vous le sentez
bien, je ne suis pas armé pour apprécier,
en bon critique, vos conclusions historiques,
Il me paraît seulement que, puisque vous
ne marchez qu'avec les textes, on ne saurait
qu'accepter avec reconnaissance les nouveaux
horizons que vous ouvrez à notre histoire
du droit français. Mais je comprends que
vous soyez désireux d'obtenir des jugements
plus compétents. J'ai donc parlé de
votre nouvelle étude à nos historiens d'ici,
avant tout M. H. Gauthier et J. G. Gauthier, acussivement
Beichon qui s'occupe surtout du droit romain.
Ils prennent beaucoup d'intérêt à vos livres.
Ils n'ont rien dit. Mais pour assurer la réalisation
de ce dessein, j'ai vos qu'il serait opposé de leur
adresser votre brochure, si vous en avez encore
suffisamment d'exemplaires. Gauthier n'a
dit qu'il la tient volentiers pendant les

occasions de Pâques. Je n'ai pas le plaisir de
la recevoir pour la Revue historique de droit
dont il prépare la rédaction comme secrétaire.
He m'a manifesté l'intention d'en demander
le compte rendu à M. Léon, ou, et son
dépôt à M. R. Lailler. Les choses me
semblaient excellentes.

Mais je dois surtout vous dire qu'en
recevant connaissance de votre travail, Je n
m'a exprimé le regret bien vif que vous
ne l'ayez pas réservé à sa Revue, où
il semble qu'il aurait eu chance de
trouver des lecteurs plus sérieux et plus
compétents qu'à la Société d'ét. législ.
On m'a donc prié de vous le ramener,
pour le cas où votre cours de droit
comparé vous amènerait encore à quelques
recherches historiques du même genre de
songer à la revue votre. Je n'oublierai
avec raison j'en suis sûr - modifier un peu
l'orientation de cette revue et chercher
à y faire de la histoire de droit utile
plutôt que de l'évolution pure. Je
aimais aussi le droit d'y attirer quelques
travaux de philosophie juridique. Non
moins, de généralisation juridique. Non
moins tout à fait d'un organe qualifié
pour ce genre d'études. La Revue de métaphysique
de la loi est pour les juristes et
les travaux de philosophie de droit y sont
rapés au milieu d'élaborations purement
spéculatives. Quant à nos revues juridiques,
elles sont prises par l'actualité et les besoins

immédiats de la pratique. D'autre part, un
organe spécial de philosophie de droit, y
joint-on même celle de l'économie et
l'image de l'École de la Revue für Rechts und Staatsphilosophie
de Hübner, ne paraît à l'école
actuelle absolument incapable de vivre en France
je suis donc définitivement l'idée de Je n'en pourrais
d'une ligne infiltration philosophique dans la
Nouvelle revue historique de droit. Reste à
savoir s'il pourra la faire accepter de son
comité directeur. La récente disparition du
doyen de ce comité de droite, les attachés
à l'indépendance sèche et vraie, peut susciter
quelque espoir en ce sens. En tout cas j'en suis
qu'il serait opportun, le cas échéant, d'encourager
et d'appuyer le mouvement.

Je vous remercie de votre obligeante
indication touchant la mise au jour du livre
de M. Gardeil. J'en suis sûr par moi
éditeur, qui est également le sien et qui
m'a écrit fait parvenir l'ouvrage en bonne
feuille de la fin de son impression.
Heureusement pour moi, d'ailleurs la lecture
de ce livre a fait peu modifier ma documentation
et est pour la plus grande partie, la reproduction
littérale de la thèse de mon ancien
soutenu à Lille en 1904 sur la Protection
en justice de la correspondance. Dans l'ouvrage
connu par l'Institut, on retrouve, sous un
titre un peu différent et généralement mot
pour mot, toutes les parties de la thèse. Elle a
à seulement été réduite d'environ 120 pages (sur 310)
consacrées surtout à un résumé des
règlements postaux et à quelques questions
qui concernent de cadre primitif de l'auteur.

je dois, d'ailleurs, reconnaître que le livre est
agréable à lire, habilement composé, de forme
personnelle et que, dans le genre vulgarisation
et superficiel on ne pourrait souhaiter mieux.
C'est qu'il est l'ouvrage ne saurait faire un
double emploi de celui que j'ai mis en tête de
publier et dont la caractéristique est absolument
différente. Je même avec un dévouement que
possible cette publication, qui ne prend
tout son temps et sa peine encore bien
mais.

J'ai hâte d'en finir pour reprendre
des travaux de nature plus large. Mais
je vois bien que je ne fais plus rien cette
année qui se trouve trop avancée quand
je suis au bout de ma course. Il y avait
beaucoup à faire. Car j'ai vu, comme vous,
tout le danger de cet empirisme successif
qui permet de justifier tous les procédés et
aboutit à l'anarchie dans la science.
Je suis convaincu qu'avant de proposer
quelque chose il faut mûrir ses idées
et en faire un bloc cohérent. Sans quoi on
risque d'augmenter encore le chaos
au lieu de le dissiper.

Je vous souhaite bonne réussite de
l'œuvre en Bourgogne. Sans nous nous sommes
depuis plusieurs années renoncés à nos déplacements
en masse, pour un si court délai de liberté.
Nous nous contentons cette année de dire à nos
nos deux amis, Théron et Cathelin, à Laros
auprès de leurs grands-parents ont disparus
et bien par une opération chirurgicale grave qui a dû
sauver ma vie. Mais les nouvelles de ces derniers temps
sont, d'ailleurs bonnes. On nous raconte de la part de notre petit Bernard
de vous et restera votre bon ami et cordiale amitié.
F. Lévy

RE

29 mars 1911



Monsieur R. La Belle,

Professeur à la Faculté de Droit,

14 rue Saint-Gillaume,

Paris [VII^e]

PHILADELPHIA
PA
NOV 18
1876